

ARRÊTÉ DU MAIRE DE BRON

Numéro : DAU_AR20240811

Objet : Portant numérotation de voirie - 6 boulevard André BOULLOCHE

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU l'Article L. 2213.28 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Permis de Construire accordé sous le n° PC 069029 23 00030,

ARRÊTE

Article 1 : les terrains cadastrés C 1570 et C 1571 porteront le numéro de voirie au 6 boulevard André Boulloche, conformément au plan ci-annexé

Article 2 : le présent arrêté est transmis en recommandé avec accusé de réception au(x) propriétaires du terrain.

Article 3 : cette numérotation est transmise à l'ensemble des personnes intéressées. Elle fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis au service du Cadastre. Copie de ce procès-verbal sera également transmise à toutes les administrations concernées.

Article 4 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la Ville. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 5 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Signé par : Martine CHAREYRE
Date : 19/08/2024
Qualité : 1ER ADJOINT par délégation de LB MAIRE

Jérémi BREAUD,